№ 1 — Bibliothèque cantonale, Sion

Le numéro 10 centimes

Samedi 22 Novembre 1919

# JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

**Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi**

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Compte de chèques Nr. IIc 84. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

ABONNEMENTS:
L'abonnement est payable par six mois.

| | année | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Valais et Suisse | 9.— | 4.50 | 2.80 |
| Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine | 17.— | 9.— | 6.20 |
| Envoi par numéro | 20.— | 12.— | 7.— |

— Abonnements par poste 20 cts en plus —

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément aux prix de fr. 1.50 par semestre pour la Suisse et fr. 5.50 par an pour l'Etranger

Téléphone N° 46

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ANNONCES:

| | Canton | Suisse | Etranger |
|---|---|---|---|
| La ligne ou son espace | 0.15 | 0.30 | 0.40 |
| Réclame | | 0.50 | |

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal" Sion

**Trouvé**

une petite valeur, couloir du Casino.
S'adresser Café du Grutli.

**A louer**

à l'ancien Hôtel Suisse un grand local. Conviendrait pour magasin ou bureau.
H. Hallenbarter Sion.

**A LOUER**

jolie chambre meublée pr deux personnes dans famille particulière.
On prend aussi des pensionnaires.
S'adresser chez M. Kammerzin, Grand-Pont, au-dessus bijouterie Gaillard SION.

**Futaille**

Grand choix de fûts en chêne neufs et usagés de 60 à 700 lt.
Conditions très avantageuses
**S. Pellissier**, 15 Av. de la Gare **Lausanne**. Téléph. 44,47

On demande dans pension d'enfants ouverte toute l'année une
**fille de cuisine**
et une
**jeune fille**
pour aider la femme de chambre dans son service.
Adresser offres, certificats et photographies « JOLIMONT », à Villars sur Ollon.

**Exceptionnellement !**
**ACHATS d'OCCASION**
pour
**Noël**
Machines à coudre de premières marques derniers modèles, aux prix de frs. 155.—, 195.—, jusqu'à épuisement du stock. Fers électriques à repasser frs. 20.— Appareils à raser finement nickelés ainsi que lames en acier et étui frs. 7.50. Remboursement Demandez de suite offre exceptionnelle pour tous les articles de ménage de la maison
**Emil Beutel, Sohn, Basel**

**La Guérison**
par les plantes médicinales
**Vous qui souffrez** adressez-vous au soussigné qui traite par correspondance.
**Pour retards** remède infaillible et inoffensif.
**O. Gaberel** herboriste **Colombier** (Neuchâtel).

**AVIS**
J'ai l'honneur d'aviser mon honorable clientèle et le public en général que j'ai transféré mon **atelier de tapissier** décorateur à la
**rue du Rhône, anc. magasin Tarrot.**
Literie et meubles de tous styles sur commande. Pose de vitrages, tentures et stores. Réparations en tous genres. Travail prompt et soigné.
Meilleur marché que partout ailleurs.
Se recommande
**R. GALLADE, Sion**

**Dames**
Conseils discrets par case Dara 6303 GENEVE.

CINÉMATOGRAPHE DU THEATRE DE SION
**Samedi** 22 et **Dimanche** 23 Novembre à 8 heures ½ du soir
**Les trois derniers et plus beaux épisodes de**
**JUDEX**
**Nouvelle mission**
Pour les détails consulter les programmes

J'ai fait l'achat d'un important lot de
**Souliers militaires américains**
tout en bon cuir de vache, semelles fortes que je cède à bon marché Ferrés légèrement. fr. **28.—**. Bien ferrés av. gros clous forgés **32.—**
N'ayant passé par aucun intermédiaire je puis par conséquent livrer de bonnes chaussures à bon marché. nº 40-44. — Faire la commande sans retard ne pouvant plus faire d'achat de ce genre. — Expédition par poste par retour du courrier.
Plus de 10 000 paires expédiées dans le Simmenthal et l'Oberland
**R. WYLER, commerce de chaussures, SPIEZ (Berne)**

**Avis aux Boulangers**
Désirez-vous du pain 1er choix bien cuit sans avoir besoin d'aborder les prix exorbitants du bois avec réduction considérable de main d'œuvre? Installez les **fours électriques** fournis par la maison Steinegger.
Pour vous renseigner visitez la boulangerie DESSIMOZ à SAVIESE où vous pourrez vous convaincre des avantages de cette nouvelle installation.

JOHN BULL
PORTE PLUME-RÉSERVOIR

En trois systèmes :
RÉGULIER 9.— SAFETY 12.50 22.50 SELF FILLING 15.—
EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES MAISONS
MAISON E. MACK & Cº, DÉPOSITAIRE
RUE DE BOURG, 53 LAUSANNE

**Pâtisserie Keller**
Téléphone 182 - **SION** - Téléphone 182
GRAND CHOIX DE:
**Confiserie, Bonbons, Chocolats fins**
**Pâtisserie, Tranches, Biscuits**
**Spécialité du jour: gâteaux aux fruits**
**Millefeuille — Pithivier**
ARTICLES AVANTAGEUX
Le Magasin est fermé le lundi.

**FROMAGE DE GRUYÈRE**
*Expédition dans toute la Suisse*
**Fromage de montagne extra, gras, salé à point fr. 4.50 à 4.70 le kg;** 3/4 **gras, fr 4.30 le kg.** Joindre les cartes à la commande.
Un compte-courant de cartes de fromage sera ouvert aux clients qui n'utilisent pas leurs cartes en ce moment ou qui désirent faire des achats plus importants à la fois. Les cartes du mois passé sont encore acceptées cesjours.
**Max CUENNET, Commerce de fromages, Grand'rue, BULLE**

**La Hernie**
Les Hernieux ne cessent de louer les **Bandages herniaires inventés par le Dr Winterhalter** exempts de tout ressort incommode et confectionnés sur mesure en cuir souple. Plus de 20,000 pièces sont en usage et donnent entière satisfaction. Comme une main protectrice, la position unique de la pelote retient la hernie de **bas en haut.** Garantie écrite. Brevets suisses et étrangers. **Maison spéciale de bandages herniaires, St-Gall.** Persuadez-vous vous mêmes et venez voir les échantillons à MARTIGNY Hôtel du St-Bernard, seulement dimanche le 23 novembre de 10 à 3 heures.
Méfiez-vous des bandages inférieurs et ne portez que les bandages herniaires brevetés.

**Crédit Sierrois**
**SIERRE**
**Nous payons:**
**5 %** sur Certificats de dépôt
**4 ¼ %** sur Carnets d'épargne
**4 %** sur comptes-courants, disponibles à vue
**Nous faisons toutes opérations de banque.**
B34523L **LA DIRECTION**

**FABRIQUE DE MEUBLES**
**F. WIDMANN & Cie**
**SION**
**Ameublements complets en tous genres**
Prix modérés
Devis sur demande Téléphone 26

**Travaux d'asphaltage**
pour Couvertures Etanches de **terrasses et toitures plates**
ETANCHEITE GARANTIE
**Rosso et Schneebeli, Lausanne-Vevey**

**Renseignements Gratuits**
**à titre humanitaire**
**Malades et Desespérés**
avec cette annonce adressez-vous de suite
**Prof. de LATORRE à Genève**
**Herboriste diplômé**
**Guérisons** prouvées par 20 années de succès et 10.000 attestations de malades arrachés aux griffes de la mort.
**Madame de Latorre** seul sujet hypnotique ayant prouvé scientifiquement à la faculté de Paris son don de double vue naturelle reçoit tous les jours. Renseigne par correspondance
**Brochure illustrée gratuite**
**Analyses d'urines**
**Institut magnétique** Prof. de Latorre, 25 Rue des Alpes, Genève. Téléph. 5082

— Pierre tu vois, ces gens sont tous guéris comme moi par DE LATORRE.

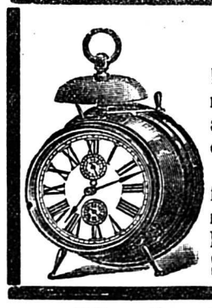
**REVEIL-DIXI**
(pas de marchandise de guerre)
Mouvement en laiton pur, huilé et parfaitement réglé, 19 cm. de haut, cadran à 24 heures avec arrêt pour le réveil et aiguille de secondes.
Avec 1 timbre, Frs. 7.—; avec 2 timbres frs. 8.—. Avec garantie. Contre remboursement. En prenant 2 pièces, franco dans toute la Suisse.
Schweizer Uhren-Industrie „Helvetia" Kreuzlingen 277

**Viande et Charcuterie bon marché**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Bouilli,** avec os | Fr. | 2.20 | le kg. |
| **Rôti,** sans os ni charge | » | 3.40 | » |
| **Saucisses et saucissons** | » | 4.— | » |
| **Salamis** | » | 5.— | » |

Expédie à partir de 2 kilos la
**Boucherie chevaline Centrale**
Louve, 7. — **Lausanne.**

**VIN „KATZ"**
**Pepto-quino-ferrugineux**
Il est incontestable que toute personne désirant conserver la santé, combattre l'anémie, retrouver ses forces épuisées par surmenage et surtout dans la convalescence après n'importe quelle maladie, n'emploie que le **VIN „KATZ"**.
Se vend dans toutes les pharmacies
**KATZ & FECHTER, BALE**
MAISON SUISSE

**L'élégance est un facteur de réussite dans le monde**
**Si vous voulez être bien habillés, commandez vos complets sur mesure chez**
**ALB. WUEST**
**marchand-tailleur**
**Rue des Remparts**
**SION**
La plus haute nouveauté en draperie anglaise
**Manteaux de pluie**

***Une bonne nouvelle***
Les chaussures à prix réduits de la part des fabricants sont arrivées au magasin
**Adolphe Clausen**
Rue de Lausanne **SION** Rue de Lausanne

Le magasin le mieux assorti et meilleur marché que n'importe quelle maison d'expédition.
Qualité garantie
Envoi par poste
Echange

Fabrique: Téléphone 35 Magasins: Téléphone 105
**FABRIQUE DE MEUBLES**
**REICHENBACH Frres**
**& Cie., SION**
Ameublements complets en tous genres pour Hôtels, Pensions et Particuliers
Grands Magasins Avenue de la Gare - Exposition permanente
Devis sur demande Vente par acomptes

**LETTRE DE PARIS**

# La situation générale

On sait que le gouvernement des Soviets de Moscou a fait à l'Entente des offres de paix par l'intermédiaire du gouvernement britannique. M Lloyd George, président du Conseil des ministres anglais, ne semble pas décidé à repousser ces propositions sans un examen sérieux de la situation.

Les échecs successifs de Koltchak en Sibérie, de Deniikine au nord de l'Ukraine et de Youdenitch en Russie du nord-ouest, ont amené le grand homme d'Etat britannique à se demander si les troupes antibolchévistes russes parviendraient jamais à avoir le dessus contre les gardes rouges, étant donné surtout que tenaillés par leurs partis socialistes respectifs les gouvernements de l'Entente ne peuvent pas envoyer à ces troupes vaillantes ce qu'il leur faudrait pour remporter la victoire. M. Lloyd George estime que l'action diplomatique pourrait être plus efficace.

En tous les cas, à Berlin, où l'on a aussi une politique à l'égard de la Russie, on se montre étonné que l'Angleterre ait pu songer un instant à traiter avec les Soviets de Moscou, on fait d'ailleurs remarquer avec raison que ceux-ci n'ont jamais tenu leurs engagements et qu'on ne peut, pour cette raison, avoir aucune confiance dans leur signature. On est enfin persuadé à Berlin que la reconnaissance des Soviets par les gouvernements alliés équivaudrait à une capitulation pure et simple du régime d'ordre qui subsiste en ce moment en Europe et on affirme qu'avant de se joindre à une telle politique, le gouvernemand examinerait sérieusement la question de savoir si elle ne porterait pas un coup mortel au nouveau régime républicain instauré à Berlin sur les ruines du régime impérial.

Nous ne pouvons croire, quant à nous, à une pareille éventualité.

D'autre part, on annonce que le général allemand Bermondt, qui avait pris le commandement des troupes rebelles de von der Goltz qui voulaient envahir la Lithuanie et marcher sur Petrograd et Riga, aurait fait sa soumission entre les mains du gouvernement britannique.

Quant au Conseil suprême des alliés, il continue uniquement à regarder du côté de la Roumanie où nous ne comptons que des amis. Une note comminatoire enjoint le gouvernement de Bucarest d'avoir à se prononcer, dans la huitaine, sur la question de savoir si la Roumanie accepte sans réserve le traité de St-Germain avec l'Autriche, et consent à retirer toutes ses troupes des territoires qu'elles occupent en Hongrie où elles ont mis fin, on le dit, au régime soviétiste de BelaKun.

J. S

# SUISSE

## Le Conseil National vote l'adhésion à la Société des nations

Le Conseil national a voté par 128 voix contre 43 l'entrée de la Suisse dans la Société des nations.

Cette décision sera soumise à la votation populaire.

Le Conseil national a procédé tout d'abord aux votations éventuelles sur l'entrée en matière. Trois propositions étaient en présence: d'abord celle de la majorité de la commission qui demandait l'entrée en matière sur le projet du Conseil fédéral.

Une première minorité de la commission comprenant MM. Bueler, Gustave Muller et Naine, demandait le renvoi pur et simple.

Une deuxième minorité comprenant MM. Zurcher (Zurich) et von Streng (Thurgovie) demandait le renvoi au Conseil fédéral, en l'invitant à demander de nouvelles garanties pour la sauvegarde de notre neutralité militaire et économique .

A la première votation éventuelle, les deux propositions de minorité étaient présentées. La proposition Zurcher l'a emporté par 95 voix contre 25 données à celle de MM. Bueler, Muller et Naine.

A la votation principale sur la question de l'entrée en matière, la proposition de la majorité de la commission l'a emporté par 124 voix contre 45 données à la proposition Zurcher et von Streng.

L'entrée en matière est ainsi votée et la discussion générale commence.

On entend d'abord M. Gelpke, qui propose de choisir comme titre allemand du projet le mot Staatengesellschaft au lieu de Vœlkerbund. Cette proposition est repoussée par 105 voix contre 4.

Une modification au texte de la commission, préconisée par M. Keller (Argovie) est écartée par 102 voix contre 39.

Une proposition du député Schaer (Bâle) demande que la désignation des représentants suisses auprès des organes de la Société des Nations et leurs instructions soient confiées à l'Assemblée fédérale. Cette proposition est combattue par M. Calonder, conseiller fédéral qui revendique ce droit pour le Conseil fédéral. Il rendra compte aux Chambres de l'admission de la proposition Schaer, qui nécessitera une revision de la Constitution fédérale, le Conseil législatif n'étant pas admis à intervenir directement dans la politique étrangère. M. Schaer craint que cet état de choses ne favorise la diplomatie secrète.

L'amendement proposé par M. Forrer (St-Gall) appuyé par M. Micheli (Genève), admettant l'élection des représentants de l'Assemblée fédérale et laissant au Conseil fédéral le droit de donner ses instructions, est adopté par 78 voix contre 73. La proposition Schaer est repoussée par 114 voix contre 31.

Répondant à une question relative à la fixation de la votation populaire, M. Calonder, conseiller fédéral, et le président de la commission Spahn déclarent que la votation populaire ne sera arrêtée que lorsque l'Amérique aura donné son adhésion au pacte. Si les autres Etats acceptent les réserves formulées éventuellement par l'Amérique, le peuple suisse pourra se prononcer sans autre.

Par 133 voix contre 3, on repousse un amendement Knellwolf qui voulait que l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations ne fut déclarée qu'après le vote affirmatif du peuple.

Le débat est ainsi terminé; le projet est approuvé à l'appel nominal par 128 voix contre 43 et renvoyé au Conseil des Etats.

Ont voté contre la Société des Nations: les socialistes, une quinzaine de radicaux, une partie de la droite catholique, 3 députés n'appartenant à aucun groupe parlementaire, 2 députés du groupe de la politique sociale et un libéral.

---

Ont voté oui: MM. Abt. Balmer, Bersier, Bertoni, Bertschinger, Bettez, Borella, Bonhôte Boschung, Bosset-Delacour, Bossi, Buhler (Frutigen) Buri, Burren, Caflisch, Cailler, Calame, Cattori, de Cérenville, Chenaux, Choquard, Chuard, Cossy, de Dardel, Daucourt, Eigenmann Eisenhut Eisenring, Eugster Arthur, Evéquoz Forrer, Frei (Bâle), Freiburghaus, Frey (Zurich) Fritschi Gamma, Garbani, Gaudard, Genoud, Goetschel, Goettisheim, Hirter, Graud Grieder, Grieshaber, Hofer, Hofmann, Grobet Holenstein, Hoerni, Jaeger, Jaton, Jenny (Berne) Jenny (Glaris), Jobin, Knusel, de Lavallaz, Leuba, Liechti, Maechler, Maillefer, Lohner Lutz, Maunoir, Mermoud, de Meuron, Meyer Michel, Micheli, Minder, Obrecht, Odinga Ming, Moll, Moser (Berne), Moser (Hirtzkirch) Mosimann, Muller (Thurgovie), Musy, Parnamenta Pellissier, de Rabours, Rebmann Peter Petrig, Piguet, Rellstab, Reymond, Rikli Ringger, Riva, Rochaix, Schaller, Scherrer Ed. Scherrer-Fullemann, Scheurer, Schmid (Zurich) Schmidheiny, Seiler (Zermatt), Sigg, Schubiger Schupbach, Ullmann, Ursprung, Spahn Stadlin, Steinegger, Vassalli, Vital, Steiner Steinmetz, Steuble, Walser, Walther, Sträuli Straumann, Stuber, Weber, Wild, Yersin Tschamper, Wirz, Zingg, Zschokke, Zurburg. Total: 128.

Ont voté non: MM. Affolter, Blumer, Bopp, Brand Bühler (Schwytz), Buhlmann, Dedual, Duby, Eggspuhler, Eugster-Zust, Gelpke, Graber, Greulich, Grospierre, Grunenfelden, Haefliger, Hardleier, von Hettlingen, Keller, Knellwolf, Huggler, Hunziger, Muller (Berne), Naine, Rimathé Rothenberger, Ryser, Schaer (Langnau), Schaer (Bâle), Schmid (Olten), Schmid, (Coire), Schneeberger, Seiler (Liestal), Siegrist Speiser, Staub, Strebel, Widmer, Will, de Streng Wyrisch, Zurcher. Total: 43.

Trois sièges sont vacants; le président ne votant pas il y avait 14 absents: MM. Grimm, Hartmann, Hess, Ilg, Koller, Kuntschen, Kurer, von Matt, Ody, Platten, Raschein, Schwendener, Studer, Wagner.

MM. Kurer, Kuntschen et von Matt déclarent que s'ils avaient été présents ils auraient voté oui.

On remarquera que tous les députés valaisans ont voté « oui »; même M. Petrig qui s'était montré opposé au vote sur l'entrée en matière.

M. Petrig estimait que la décision sur cet objet devait incomber au nouveau Conseil national et non à celui sortant de charge; c'est pour ce motif et non quant à la question de principe que le député haut-valaisan avait voté contre l'entrée en matière.

### La question de Savoie

Le Conseil national aborde la question de Savoie. La proposition de renvoi est repoussée par 64 voix contre 40 sur l'intervention de M. Ador, président de la Confédération, qui a insisté sur l'urgence de la solution de la question des zones franches. Puis le président de la commission, M. Lohner (Berne) développe la proposition de la commission d'accepter le projet qui prévoit l'abolition de la neutralité de la Savoie garantie par la Suisse en cas d'hostilités. Ce droit avait été reconnu à la Suisse en 1815, puis confirmé en 1860.

M. Lohner ajoute: « Aujourd'hui où la Savoie, par son concours sur les champs de bataille de France, vient de resserrer les liens qui le rattachent à ce pays, il serait inconcevable d'exiger en ce moment des compensations territoriales. Les experts militaires et les juristes estiment que cette question de neutralité n'a qu'une valeur très douteuse pour notre pays, mais il convient de régler à nouveau la question des zones franches. Les nouvelles garanties qu'on nous offre en échange de la neutralité savoisienne sont assez satisfaisantes pour que nous puissions renoncer à cette neutralité. »

M. Gelpke (Bâle), au nom de la minorité de la commission, propose le rejet de l'accord conclu avec la France. Nous perdrions par cet accord notre prédominance économique sur le lac Léman et nous risquerions des mesures douanières spéciales dirigées contre Genève. L'orateur préconise la liberté de la navigation sur les eaux de frontière.

Le rejet est demandé encore par M. Zurcher (Zurich) qui réclame des compensations effectives pour l'abandon de nos droits. Nous ne pouvons laisser amoindrir notre position dans le régime des zones franches.

M. Schaer (Bâle) dépose un ordre du jour demandant le renvoi du projet jusqu'après liquidation de la demande relative aux traités internationaux.

Après les déclarations de MM. Ador et Lohner, M. Schaer retire cette proposition.

M. Scherrer-Fullemann (Saint-Gall) appuie le projet. M. Knellwolff (Berne) le combat et après une réplique du rapporteur, le débat est interrompu et la suite renvoyée à vendredi. Séance levée à 1 h.

### Police des étrangers

La nouvelle ordonnance du Conseil fédéral destinée à faciliter l'entrée en Suisse aux personnes désirant faire un séjour limité et provisoire autorise les légations et consulats suisses dans les pays européens, excepté en Russie, à viser eux-mêmes les passeports des étrangers, pour un séjour allant jusqu'à trois mois. Dans les pays d'outre-mer, les visa peuvent être accordés pour un séjour de six mois. Toutefois, pour obtenir le visa, les étrangers sont tenus de présenter un papier de légitimation de leur pays d'origine. Les formalités en Suisse sont aussi simplifiées. Les étrangers n'auront plus besoin de s'annoncer personnellement aux autorités de police. La déclaration d'arrivée pourra être faite par le maître du logis. Les cantons peuvent accorder une prolongation de séjour jusqu'à un an si la conduite du requérant ne donne pas lieu à des plaintes. Il ne sera pas exigé de visa pour les voyages sans arrêt à travers la Suisse dans les trains express.

### La candidature Musy

La députation fribourgeoise aux Chambres fédérales (conservateurs-libéraux et radicaux) a décidé à l'unanimité de revendiquer le deuxième siège vacant au Conseil fédéral pour le canton de Fribourg et de présenter la candidature du conseiller d'Etat Musy.

Pour le remplacement de M. Decoppet, les Vaudois proposent M. Maillefer, M. Chuard déclinant une candidature.

### Un monument

Un monument commémoratif de la garde des frontières du Jura par l'armée suisse pendant la guerre sera élevé sur les hauteurs de la Caquerelle ou des Rangiers. Il consistera en un obélisque ou un bloc erratique et sera placé par les soins de la Société Jurasienne de développement. La souscription publique qui va être ouverte comblera les frais de cette œuvre éminemment patriotique.

### Une histoire de brigands

L'International Press Service se fait l'écho de l'histoire que voici, qui est livrée à la publicité par un journal américain, la « Tribune de Chicago »:

Le département d'Etat des affaires étrangères de Washington aurait fait à Berne des démarches diplomatiques au sujet de l'arrestation, opérée à Zurich, de deux officiers américains appartenant à la justice militaire, qui se trouvaient en Suisse pour enquêter sur des fraudes dont aurait été victime l'intendance américaine dans des achats faits dans notre pays.

Les hommes d'affaires sur qui pesait l'inculpation auraient ourdi une machination contre les deux officiers et auraient réussi à les faire arrêter. Le Conseil fédéral serait saisi d'une plainte à ce sujet.

On donne les noms des marchands qui auraient volé l'intendance américaine et fait arrêter les deux enquêteurs: un certain Max Rudolf, la maison Lincke frères, un nommé Pfluger et un certain Schuppli.

# CANTON DU VALAIS

## GRAND CONSEIL

Séance de jeudi 20 novembre

Présidence de M. Abel Delaloye

### Revision de la Constitution

Aujourd'hui grande séance qui nous sort un peu de la monotonie des jours précédents. Il s'agit de la revision de la Constitution.

En premier lieu, on aborde le décret revisant l'art. 84 dans le sens de l'introduction de la représentation proportionnelle pour les élections au Grand Conseil.

MM. Couchepin et Weissen rapportent.

Le décret portant un article unique est adopté en seconds débats.

La loi d'application sera votée en deux débats dans les sessions de 1920 de manière à ce que le système proportionnel puisse être appliqué pour les élections législatives de mars 1921.

En second lieu, il s'agit de voter en deuxième débat l'opportunité de la revision d'un certain nombre d'autres articles de la Constitution.

L'art. 24 prévoyant que le taux de l'impôt sur la fortune et le revenu, à percevoir par l'Etat est de $1\frac{1}{2}$‰, doit être revisé afin de permettre l'introduction d'un impôt progressif tenant compte d'un minimum d'existence et des charges de famille.

Sur la proposition de la commsision, l'opportunité est votée à l'unanimité.

Art. 30, 3me alinéa se rapportant au referendum obligatoire. Ensuite des expériences faites, il y a lieu de voir si l'on ne devrait pas supprimer ce referendum et le remplacer par le referendum facultatif.

L'opportunité de reviser cet article est également votée à l'unanimité.

Art. 43 visant les attributions du Grand Conseil.

On sait qu'ensuite de la motion Petrig, le Grand Conseil a voté en premiers débats, l'opportunité de confier au peuple l'élection des Conseillers aux Etats, du Conseil d'Etat et des juges au tribunal cantonal, confiée, jusqu'ici au Grand Conseil.

La discussion est ouverte séparément sur chaque point.

M. Etienne Dallèves, président de la commission est le seul membre de cette dernière qui se soit opposé à la revision de cet article. Il expose avec éloquence son point de vue, et comme on le verra plus loin, s'il n'a pas réussi à le faire prévaloir en ce qui concerne l'élection du Conseil d'Etat, il a néanmoins rallié une forte partie des députés et il a contribué à faire rejeter l'élection des juges cantonaux par le peuple.

M. Dallèves ne veut pas contester la maturité et le bon sens politique du peuple valaisan; mais il estime que chacun, en ce monde, doit se mouvoir dans le cercle d'activité qui lui est propre: « Chacun son métier et les vaches seront bien gardées. » Laissons au Grand Conseil, composés d'hommes mieux qualifiés pour cela, le soin de nommer les Conseillers d'Etat et les juges. L'orateur ne croit pas que cette réforme soit d'un besoin impérieux; qu'elle émane d'un vœu général du peuple; mais de certains dirigeants en mal de popularité. Il relève les prérogatives dont jouit déjà le peuple valaisan et signale les inconvénients, résultant de la situation topographique du canton et de sa division en deux langues qui pourraient surgir par suite de l'adoption de la réforme projetée. Il dit que celle-ci pourrait avoir pour effet de priver la partie allemande d'un représentant au Conseil d'Etat et qu'elle donnerait aux membres du gouvernement un caractère politique au détriment d'une bonne gestion administrative.

En ce qui concerne le tribunal cantonal M. Dallèves insiste sur le fait que la réforme introduirait la politique au prétoire, ce qui de l'avis des hommes les plus éminents, est une grande faute.

On passe au vote. L'opportunité de confier au peuple l'élection des Conseillers d'Etat est adoptée par 43 voix contre 35 (tandis qu'en premiers débats, elle n'avait pas rencontré d'opposition).

M. Couchepin, répliquant à l'exposé de M. Dallèves, dit qu'on a tort de croire qu'en faisant élire les juges cantonaux par le peuple on introduit la politique au prétoire: « Comment voulez-vous que des juges cantonaux comme MM. Marclay et Défayes, par exemple, fassent plus de politique qu'ils n'en font maintenant! » (Hilarité générale)

»Le Grand Conseil fait aussi de la politique dans ses élections: pour être Conseiller d'Etat et juge cantonal il faut être ou conservateur ou libéral. Soyez sûr que le Grand Conseil n'ira pas élire un socialiste! »

M. Défayes déclare que lorsqu'un juge cantonal passe le seuil de la salle des séances, il oublie qu'il est un homme politique pour ne s'occuper que de la justice. Qu'il soit élu par le Grand Conseil ou par le peuple, ce sera la même chose.

M. Couchepin, qui a toujours la réplique spirituelle: « Les paroles que j'ai prononcées ne sont pas un reproche; j'ai simplement voulu dire qu'on peut être juge cantonal et en même temps faire de la politique.»

M. Graven dit que, dans le Centre du canton on ne sent pas le besoin de cette innovation qui émane d'un mouvement populaire superficiel: Nous nous trouvons bien du système actuel, pourquoi changer. Il insiste sur le fait qu'un juge cantonal élu par le peuple pourra souvent être redevable envers certains de ses concitoyens, de sentiments de reconnaissance qui ne lui laisseront pas l'indépendance voulue dans l'administration de la justice.

Ces arguments pèsent dans la balance et revenant sur son attitude des 1ers débats, le Grand Conseil rejette par 53 voix contre 30 l'opportunité de faire élire les juges cantonaux par le peuple.

L'opportunité sur les autres articles ne rencontre pas d'opposition et est votée sans discussion:

Il s'agit des attributions du Grand Conseil en ce qui concerne la nomination de l'évêque, ce dernier étant dorénavant nommé par Rome.

Des articles 52 à 58 concernant la composition et les attributions du Conseil d'Etat.

On sait qu'une proposition a été faite de porter de 5 à 7 le nombre des Conseillers d'Etat, innovation dont, à notre humble avis, nous ne voyons guère la nécessité.

Enfin de l'art. 90 tendant à supprimer l'incompatibilité entre les fonctions civiles et ecclésiastiques.

### Interpellation de M. le Dr. Coquoz

Avec M. le Dr. Coquoz, le jeune et distingué médecin de Salvan, qui manie l'art oratoire aussi bien que la science médicale, nous quittons les régions terre à terre de la politique pour planer sur les hauteurs humanitaires.

M. le Dr. Coquoz développe sa motion demandant la création d'un sanatorium pour tuberculeux. Les temps sont aux œuvres sociales; dans le monde profondément bouleversé, des exigences nouvelles se font jour, auxquelles on ne peut plus faire la sourde oreille: « Il y a plus de deux ans que la question d'un hôpital cantonal est en suspens. Les motifs de ces retards, je veux les ignorer, le temps se chargera de les dévoiler. Il est une autre question encore plus urgente: c'est la création d'un sanatorium pour tuberculeux. De la multitude des maux qui accablent l'humanité, la tuberculose est la plus redoutable les statistiques de tous les pays le prouvent; en Suisse elle est la principale pourvoyeuse des cimetières; elle fait 25 victimes par jour; le 2% de la population en est atteint, le 90% des corps autopsiés par les médecins présente des lésions plus ou moins marquées de tuberculose. C'est une épée de Damoclès suspendue sur nos têtes ».

M. Coquoz fait ensuite un exposé médical du mode d'éclosion et de propagation du mal. A la campagne, particulièrement, on ne se rend pas assez compte du danger de contagion; les conditions peu hygiéniques de nos villages aggravent celle-ci. Dans d'autres pays, notamment en Angleterre, on est parvenu grâce à une lutte énergique et intelligente, à réduire fortement le fléau. Egalement dans plusieurs cantons suisses des ligues se sont créées et on a établi des sanatoria pour isoler les malades et leur donner des soins appropriés.

Ces mesures s'imposent en Valais, où la mortalité par la tuberculose s'est fortement accrue ces dernières années, surtout en 1917, pendant et après l'épidémie de grippe. Cette mortalité est supérieure à la moyenne enregistrée pour l'ensemble de la Suisse.

M. Coquoz conclut en exprimant le vœu que les pouvoirs publics se mettent à lœuvre sans retard.

M. Troillet, Chef du Département de l'Intérieur, réserve le meilleur accueil à l'interpellation qui dit-il, vient au devant des intentions du Conseil d'Etat. Celui-ci n'a jamais hésité de prendre les initiatives ayant pour but le bien être des populations. Il accepte donc avec plaisir la généreuse initiative du député de St-Maurice.

Nous devons reconnaître malheureusement que malgré la salubrité de notre climat, le taux de la mortalité par la tuberculose est très élevé dans notre canton. Il n'a pas été recherché si cette augmentation est due aux décès d'internés tuberculeux à Montana; mais il n'est pas probable que ces décès aient exercé une influence considérable sur les chiffres. Il faut attribuer cet état de choses à diverses raisons: privations provoquées par la guerre qui ont affaibli l'organisme principalement chez les enfants; épidémie de grippe qui a laissé des suites funestes; évolution industrielle qui arrache nos campagnards au vivifiant plein air pour les plonger dans l'atmosphère des usines. Nous ne négligeons rien pour assainir celles-ci; mais ces précautions n'empêchent pas la répercussion sur la santé physique et morale de nos populations.

Suivons l'exemple de la plupart des cantons suisses qui ont créé des sanatoria. C'est la principale tâche qui nous incombe. Nous pourrons rester dans des limites modestes et faire quelque chose de suffisant sans dépasser nos ressources financières.

M. Troillet annonce en outre que le Conseil d'Etat étudiera un projet de Caisse d'assurances contre les maladies infantiles avec subside de l'Etat et de la Confédération comme il en existe dans d'autres cantons. Il félicite la colonie de vacances de Sion pour l'œuvre qu'elle a accomplie en souhaitant qu'elle serve d'exemple.

M. Coquoz remercie M. Troillet de ses déclarations dont il se déclare satisfait.

### Laboratoire de chimie

Il est donné lecture d'un message concernant la construction d'un bâtiment pour le laboratoire cantonal de chimie. Cet objet sera discuté dans cette session.

### Route Vex-Evolène

Pour terminer la séance, le Grand Conseil adopte le projet de décret concernant la correction de la route Vex-Evolène entre le Grand Torrent et Notre-Dame de la Garde. Coût des travaux 80,000 francs. Subside de l'Etat 50%, par annuités de fr. 5000.—. Les travaux devront être terminés dans un délai de 4 ans.

Séance de vendredi 21 novembre

Présidence de M. A. Delaloye.

### Code de procédure civile

Le Grand Conseil reprend l'examen des articles de Code de procédure civile qui ont été renvoyés à la commission.

A l'art. 215, M. Crittin avait demandé qu'un témoin ne soit pas obligé de témoigner sur des questions pouvant atteindre à l'honneur de ses parents ascendants et descendants et de ceux en ligne collatérale jusqu'au 2e degré.

La commission s'oppose à cet amendement qui est néanmoins adopté à une forte majorité.

A l'art. 229, M. Crittin avait également demandé de limiter les questions et contre-questions à poser aux débats, à celles pertinentes aux précédents interrogatoires.

La commission ne peut admettre ce point de vue qui porterait atteinte aux principes du Code dont un des buts principaux est de faciliter la recherche de la vérité.

M. Crittin maintient sa proposition. Il fait remarquer que la restriction demandée ne porte pas sur les questions à poser par le juge, mais à celles posées par les plaideurs. Le juge conserve la faculté de poser, sans limite les questions qu'il estime utiles. Si on laisse les plaideurs poser toutes espèces de questions, les séances n'en finiront pas.

M. Graven défend le point de vue de la commission.

Ensuite des nouvelles explications entendues, M. Défayes émet la proposition intermédiaire suivante:

« Outre les questions posées signalées par les parties, le juge peut poser d'autres questions pour autant qu'il les estime pertinentes à la cause. »

M. Crittin se rallie à ce texte.

M. Graven propose de dire: « Les parties peuvent proposer d'autres questions par l'intermédiaire du juge. »

Au vote, c'est ce dernier texte qui obtient la majorité.

L'art. 219 avait été renvoyé à la commis- canton pour décider si les témoins qui n'abitent pas le canton peuvent être entendus par des commissions rogatoires transmises en dehors du canton de juge à juge et à l'étranger par l'intermédiaire du tribunal cantonal. Adopté.

La commission propose le maintien du texte de l'art. 339 voté en premiers débats, prévoyant la procédure accélérée dans les contestations commerciales ne dépassant pas 2000 francs.

Dans les cas urgents, la procédure accélérée pourra être demandée et accordée par le juge.

M. Gertchen fait de nouvelles propositions.

M. Burgener déclare que le Conseil d'Etat est plutôt disposé à donner la main aux Sociétés des Arts et Métiers dans leurs revendications concernant les tribunaux de commerce. On pourrait faire droit à la demande de M. Gertschen, en ce sens que nous mettrions au bénéfice de la procédure accélérée les conflits de moindre importance, soit jusqu'à une valeur de fr. 500.

On passe au vote. La proposition Gertschen dit: Pour tous les différends se rapportant à des contrats de livraisons et d'entreprises dont la valeur ne dépasse pas 500 fr., la procédure accélérée est applicable lorsqu'une des parties est inscrite au Registre du Commerce.»

M. Défayes propose de supprimer les mots « lorsqu'une des parties est inscrite au Registre du commerce.»

La proposition Gertschen est adoptée avec l'amendement Défayes.

Il reste encore un article en suspens sur lequel la commission n'est pas encore en mesure de rapporter.

Le vote final sur le Code de procédure civile aura lieu à la séance de demain.

On aborde le deuxième objet à l'ordre « Pétitions ».

Cet après-midi, séance de relevée à 3 h.

# FAITS DIVERS

### Assurance du bétail

Au cours du débat provoqué mercredi dernier en Grand Conseil par l'interpellation Escher à propos de la fièvre aphteuse, le Chef du Département de l'Intérieur a parlé du rôle de toute première importance des caisses d'assurance du bétail et a déploré qu'elles ne soient pas plus répandues dans le canton. Ces caisses, créées en vertu de la loi de 1909, sont actuellement au nombre de 58. Il n'y en a point dans les deux Rarogne, le district d'Hérens et celui de Conches, où cependant un mouvement réjouissant se dessine dans ce sens. Par contre, l'assurance atteint tout le bétail bovin assurable dans les districts d'Entremont et de StM-aurice. Les autres régions accusent les pourcentages suivants: Conthey 80%, Martigny 77, Monthey 44, Sion, 43, Loèche 38, Sierre 30, Brigue 27, Viège 26.

### Le tremblement de terre de dimanche

La station centrale météorologique de Zurich attribue le tremblement de terre qui s'est produit dimanche à Sion et dans les Alpes vaudoises à une augmentation violente et soudaine de la pression atmosphérique.

### † Dom Nicolas Schmid O. S. B.

Cellérien de l'Abbaye d'Einsiedeln.

On nous écrit:

A l'heure où nous traçons ces lignes, le bourdon de l'abbaye d'Einsiedeln annonce la mort d'un de ses moines les plus connus et plus méritants.

Les milliers de pèlerins, prêtres et laïques, qui se sont succédé ici, depuis plus de 40 ans et dont le cœur vibre au souvenir des heures inoubliables passées aux pieds de Notre-Dame des Ermites, auront, à la lecture de ces lignes, une prière spéciale pour le repos de l'âme de celui qui fut, pour ainsi dire, leur introducteur auprès de la Vierge bénie, dans cette « Sainte-Chapelle » considérée, à juste titre, comme le Sanctuaire national de la Suisse catholique.

Le bon père Nicolas n'est plus. Une pneumonie contractée il y a une dizaine de jours, par suite d'un refroidissement, a eu raison d'une santé usée tout entière au service de Dieu, du monastère et de ses hôtes.

Nous n'entrerons pas dans le détail d'une vie si remplie, car ce serait dépasser de beaucoup le cadre de cette feuille. Nous pouvons d'ailleurs, la résumer dans ces deux mots, devise de l'Ordre bénédictin: « Ora et Labora ».

Le bon Père Nicolas possédait en effet, à un haut degré, la science de la prière, ayant pratiqué, sa vie durant, l'art si appréciable mais si rare de faire du travail une oraison continuelle. Que de fois, pendant les dix années passées à ses côtés, au service des nombreux hôtes du monastère, n'avons-nous pas eu l'occasion de le constater!

Il fut un cellérier incomparable parce qu'il joignait à la lucidité de l'intelligence, à l'énergie de la volonté, à une fidélité inviolable dans l'accomplissement de ses devoirs d'état une bonté de cœur, une souplesse de caractère, un esprit de serviabilité qui le faisaient apprécier non seulement des hauts dignitaires de l'Eglise, des grands de ce monde, mais même des plus humbles d'entre les pèlerins et visiteurs de l'abbaye.

Pendant les 43 années qu'il passa à la cellerie du monastère, cumulant les fonctions de cellérier et de Père hôtelier, double fardeau qu'aucun successeur ne saurait désormais porter à lui seul, il ne se départit pas un jour de sa déférencee nvers ses hôtes, de sa prévenance envers ses confrères, de sa sollicitude envers ses subordonnés, de sa générosité envers les pauvres, de sa patience envers les importuns qui souvient assiégeaient sa porte.

Honoré de la pleine confiance de trois Abbés, entouré de l'affection reconnaissante de ses confrères et de la considération générale (ses funérailles fixées au 21 novembre en seront sans doute la preuve éclante) il descend, à 73 ans, dans la tombe, avec la perspective assurée de trouver, ici-bas, une place de choix dans le souvenir de ceux qui l'ont connu, et, Là-Haut, la récompense promise au Bon et Fidèle Serviteur. R. I. P.

Abbaye d'Einsiedeln, 19 novembre

D. S.

### Le prix du tabac

Communiqué de l'association des marchands suisses de tabac:

On confirme qu'il n'y aura pas d'augmentation du tabac à fumer, mais qu'il y aura une unification des prix entre les « bouts » romands et les « bouts » allemands. Ce qui concerne le tabac à fumer est exact, par contre les fabriques ont l'intention d'élever les prix de fabrique pour les bouts et ils fixeront des prix égaux pour les produits de la Suisse romande et de l'Argovie.

# Chronique sédunoise

### Exposition antituberculeuse

L'exposition antituberculeuse est dès maintenant visible tous les jours de 10 heures à midi et de 2 heures à 4 heures et demie à la salle de récréation de la nouvelle école des filles. Nous espérons que les Professeurs de la ville y amèneront leurs élèves, du moins ceux des classes supérieures, que les instituteurs des communes voisines en feront autant et que le public en général voudra bien s'intéresser à une tentative d'enseignement prophylactique qui n'est pas superflue dans un canton si fortement éprouvé par la tuberculose.

### La Sainte Cécile

Nous rappelons que l'Harmonie municipale letera, dimanche 23 novembre, sa patronne Sainte-Cécile que les événements funestes de ces dernières années avaient empêché de célébrer. A cette occasion, un banquet sera servi à l'Hôtel de la Poste; tous les membres passifs y sont cordialement invités.

Le temps dont on dispose ne permettant pas de faire circuler des listes d'inscriptions, ceux qui désirent participer à ce banquet — et nous espérons qu'ils seront nombreux — sont priés de bien vouloir s'inscrire jusqu'à samedi à la papeterie Boll.

Voici le programme de la fête:

9 h. ½ cortège en ville;

10 h. office divin à la cathédrale. Allocution de circonstance du Rd P. Gélase.

11 h. ½ concert devant l'Hôtel de Ville;

12 h. banquet à l'hôtel de la Poste.

Prix du banquet 6 fr. avec vins.

Luy Cocktail
Le seul et le premier apéritif VALAISAN

# Echos

### La Sainte-Catherine

Dernièrement, une jeune femme, en découpant, toute songeuse, sa robe de mariée, fut fort surprise de découvrir dans l'ourlet du bas une collection de cheveux de toutes les nuances: des blonds dans tous les tons, des noirs dans toute la gamme, des roux depuis le « chaudron » jusqu'au « poil de carotte ». Explication chez sa couturière qui lui apprit qu'il est d'usage, dans maints ateliers, lorsqu'on confectionne un trousseau de mariée, d'introduire ainsi dans la robe une mèche de cheveux de chacune des ouvrières en passe de coiffer sainte Catherine, depuis la « première » jusqu'à la « petite-main ». C'est l'infaillible moyen, paraît-il, de trouver un mari dans l'année; aussi ces demoiselles ne se font-elles pas faute de saisir l'occasion.. par les cheveux.

En Danemark, au pays d'Ophélide pourtant, on a plus de sens pratique. On s'assure contre Sainte-Catherine et c'est une petite dot toute faite si l'on a le bonheur de se voir rechercher en mariage ou, en cas de déconvenue, une rente de consolation. Cette combinaison imaginée par l'une des principales Compagnies d'assurances de Copenhague eut tout de suite un tel succès que toutes les autres compagnies la voulurent avoir aussi dans leur portefeuille. Voici en quoi consiste l'assurance contre Sainte-Catherine; quand nait une fille, si ses parents ont quelque aisance, ils versent une somme une fois donnée de 800 couronnes (environ 1.100 frs.) Dans le cas où, à 30 ans, la bénéficiaire n'est pas mariée, elle touche une rente annuelle de frs. 125; à 40 ans l'unité est élevée à 300 Frs.; à 50 ans elle atteint 500 fr. et ainsi de suite. D'autre part en cas de mariage avant 30 ans révolus, la jeune femme reçoit l'intégralité des 800 couronnes déposées à sa naissance par ses parents.

Sainte-Catherine, vierge et martyre, fiancée mystique de N. S. Jésus-Christ, est la patronne non seulement des jeunes filles qu'on a baptisées de son nom, mais de toutes celles qui n'ont pas encore trouvé d'épouseurs. Ce qu'il y a de piquant, c'est que les protégées de la martyre d'Alexandrie n'ont, pour la plupart, qu'un désir: celui de ne pas la coiffer. Les petites filles ne songent qu'à rire et à jouer. Mais dès qu'elles deviennent grandes, leur oraison, la plus fervente et la plus fréquente pourrait se résumer ainsi:

— Sainte-Catherine, vierge et martyre, faites que je vous ressemble le moins longtemps possible, car c'est en cela que, pour moi, le martyre commencerait.

La pauvre sainte doit se sentir quelque peu mortifiée de voir que si peu de sa virginale clientèle songe à la prendre jusqu'au bout pour modèle. Il est vrai que les saintes sont indulgentes aux faiblesses humaines. Où serait autrement le mérite de la sainteté? Ste-Catherine fait donc tout ce qu'elle peut pour répondre à tant de vœux si ardents. Par malheur, il y a tant de postulantes et tant d'hommes égoïstes qu'elle ne peut mener à bien toutes ses combinaisons de marieuse céleste. Parmi celles qu'elle ne peut contenter ou qu'elle oublie — sa liste est si longue! — les unes se résignent en soupirant, mais les autres ne se résignent pas du tout et jettent éperdument par-dessus les moulins le bonnet dont Sainte-Catherine les laisse coiffées.

Pascal Ory.

### Locomotive à pétrole

Suivant le « Petroleum Times », une entreprise importante de constructions mécaniques a inventé avec succès une locomotive à combustion interne qui fonctionne à l'aide de pétrole.

La nouvelle machine a été mise à l'épreuve ayant effectué la traction d'un train express à plus de 60 milles à l'heure et celle d'un train de marchandises complètement chargé à une allure de 30 milles à l'heure.

# ETRANGER

### Le Sénat américain vote le traité

Le Sénat, après trois essais infructueux, a pu réunir la majorité nécessaire pour la ratification du traité de paix. M. Lodge a déposé une résolution proposant au congrès de déclarer l'état de guerre avec l'Allemagne terminé. La résolution a été renvoyée à la commission sénatoriale des affaires étrangères.

### Les poursuites contre Guillaume II

Selon le « Times » l'attorney général et le sollicitor général actuellement à Paris délibèrent avec le Conseil suprême sur les poursuites directes contre l'ex-empereur allemand et espèrent qu'une décision définitive sur cette question sera prise d'ici à Noël.

### Les fiancées de Barbe-Bleue

A Paris, le juge d'instruction Bonin a continué mercredi son enquête sur la disparition des victimes de Landru, en examinant le cas de la septième victime, Mlle Andrée Barbelay, âgée de 19 ans, au service, comme domestique, de Mme Vidal, cartomancienne. C'est le 12 mars 1917 qu'elle quitta son emploi.

Dans les objets saisis chez Landru, on a trouvé le bulletin de naissance de Mlle Barbellay, des certificats de travail, des lettres écrites par ses amies et la photographie de ses parents.

Interrogé sur ces points divers, Landru, comme d'habitude, a refusé de répondre. L'instruction ne négligeant rien pour faire la lumière a fait opérer des recherches dans les ports d'embarquement, aux postes-frontières, dans toutes les communes de France et sur les listes des cartes d'alimentation. En outre, elle a montré aux familles des fiancées des photographies de cadavres de femmes non identifiés. Mme Barbelay mère, avait cru reconnaître sa fille dans le portrait d'une noyée non reconnue. Une enquête complète a été faite et l'on vient après des recherches multiples, de retrouver en province la famille de la noyée.

### Troubles au Caire

Au cours de manifestations qui ont eu lieu mardi, la foule a assiégé les bureaux de police. Les troupes anglaises accoururent et ouvrirent le feu sur les manifestants. Il y a eu 11 tués et une soixantaine de blessés, dont dix grièvement. Mercredi, la ville était calme. Les manifestations étaient moins importantes et beaucoup plus pacifiques.

Le ton de la presse arabe est très vif.

Le cabinet a démissionné à la suite de l'envoi en Egypte de la mission Milner. Cette démission a été acceptée.

### Les journaux de Paris

L'assemblée générale des directeurs de journaux adhérent au groupement de « la Presse de Paris » s'est réunie mercredi et a constaté de nouveau que la situation financière des journaux leur rendait absolument impossible toute augmentation de dépense. L'assemblée a confirmé le mandat donné à la Commission technique d'assurer la publication de la « Presse de Paris » (journal commun).

### La nouvelle Chambre belge

La nouvelle Chambre des représentants belges comprendra: 73 catholiques (perte: 26 sièges); 70 socialistes (gain: 30 sièges); 34 libéraux (perte: 11 sièges); 9 élus de petits groupes poursuivant des buts spéciaux.

# DERNIERE HEURE

### Une explosion de fabrique

DOTTIKON, 20. — Ce matin, un grand bâtiment de la fabrique d'explosifs de Dottikon a été détruit à la suite de l'explosion d'un dépôt. Personne n'a été blessé.

### Vienne crie famine

VIENNE, 19. — Dans plusieurs parties de l'Autriche, un arrêt s'est produit dans le ravitaillement en pain et en farine. Le ravitaillement de Vienne ne peut être maintenu ces derniers temps qu'en diminuant la ration de farine.

### Fin de grève à Paris

PARIS, 20. — Les employés grévistes des magasins de nouveauté du Bon Marché, des Galeries Lafayette et du Louvre ont décidé de reprendre en masse le travail aujourd'hui 20 nov. à 9 h. du matin, dans chaque magasin.

### Pourvois rejetés

PARIS, 20. — La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de tous les dénonciateurs de Laon condamnés le 28 juillet par le conseil de guerre pour intelligence avec l'ennemi. On se rappelle que Toqué et sept de ses co-accusés furent condamnés à mort; six autres avaient été condamnés à des peines diverses et aux travaux forcés.

Insomnie, Nervosité

*sont évitées par l'emploi régulier des*

Tablettes —

Valériane-Foublon

-- ZYMA --

*Entièrement inoffensives*
*Produit naturel.*
*Recommandé par les médecins.*

**Boîte de 100 tablettes. fr. 4.50**

**Se trouve dans toutes les pharmacies**

**UN GROS DANGER**

vous guette si vous n'avez soin de vous préserver de la **grippe** et des **refroidissements**, par l'emploi constant des **TablettesGaba**.

GABA

**Méfiez-vous!**
Exigez les Tablettes **Gaba** en boîtes bleues à Fr. 1.75.

✝

Nos profonds remerciements pour les nombreux témoignages de cordiale sympathie à tous ceux qui ont pris part à notre douleur pendant la maladie et lors du décès de notre inoubliable épouse, mère et fille

**Mme Käthy Wegener-Imfeld**

Nos remerciements vont surtout à tous ceux qui ont porté à la chère défunte l'offrande de leurs prières et qui ont déposé le dernier salut fleuri sur sa tombe. Merci également à ceux qui nous ont assisté de leurs paroles consolantes dans les heures douloureuses que nous avons traversées.

Que tous ceux qui ont connu la chère défunte, qui l'ont aimée et qui l'ont appréciée, la gardent en bonne mémoire pour le temps et pour l'Eternité.

Jules **Wegener** et enfants:
Hans, Marie-Madeleine,
Kätherli et Peter
Mme Marie **Imfeld**-Seiler.

---

Feuilleton de la «Feuille d'Avis» N° 76

# Une Aventure de Vidocq

— Vous me mènerez donc ces gredins-là au fond des sous-sols de la rue Sainte-Anne. Il y a là toute une série de caves qui rempliront à merveille l'office de cellules. Vous aurez eu soin, auparavant, de bander les yeux à tous ces chenapans avec leur voile noir de façon à ce qu'ils ignorent où vous les avez conduits. Encore une fois, silence absolu. Même les camarades qui n'ont pas pris part à l'expédition de cette nuit ne doivent rien savoir de ce qui s'est passé.

— Compris.

Lapouche s'occupa aussitôt d'exécuter les ordres de son chef.

Bientôt le fiacre aux lanternes rouges dans lequel étaient enfermés les Solitaires reprenait, conduit par Lapouche et Gascard, le chemin de Paris.

— Il en a sa charge, le pauvre canasson, fit remarquer le Lutteur au brigadier. Pas moyen qu'il s'emballe.

Quand la voiture eut disparu dans la nuit, Vidocq quitta avec Coquet-Cupidon et Maillot la lugubre maison après avoir soigneusement fermé et calfeutré la porte de la chambre où, d'après le plan de Pourlain, Henri et Jeanne de Montsimon devaient trouver la mort.

— En route, les enfants! s'écria joyeusement le policier. Il y a une trotte d'ici Paris, et nous n'avons pas de voiture, nous autres, pour nous ramener.

— N'empêche, patron, que vous n'avez pas perdu votre soirée. Vous tenez cette fois le véritable assassin de Chasseneuil, dit Coquet.

— Le véritable, pas encore, répliqua Vidocq, mais je crois, maintenant, que ça ne tardera guère. Allume ta lanterne sourde, Coquet, et viens m'éclairer.

— Où allez-vous donc, patron?

— Sous l'arche du pont.

Suivi de son agent, le chef de la Sûreté descendit sur l'herbe piétinée de la berge et se dirigea vers la culée du pont.

Inspectant les pierres à la lueur de la lanterne, il ne tarda pas à découvrir celle qui lui avait été signalée par Fauvel l'Egorgeur.

Un grattage récent opéré sur une partie de cette pierre la distinguait des autres d'une teinte plus foncée.

— Il faut, pensa Vidocq, que pendant quarante-huit heures Pourlain s'imagine que son coup a réussi et qu'à quelques pas d'ici, dans la maison abandonnée, derrière ces portes et ces fenêtres closes, gisent les cadavres d'Henri et de Jeanne de Montsimon.

Alors, avec un des crayons pris au Solitaire, sur la partie blanche de la pierre, Vidocq traça une croix rouge.

IV

DE L'UTILITE DE LA FOSSE AUX OURS du JARDIN des PLANTES et du GRAND TELESCOPE DE L'OBSERVATOIRE

Comment Lapouche et Coquet-Cupidon avaient-ils remplacé si à propos Henri de Montsimon et sa sœur dans le fiacre qui devait conduire ces derniers vers le guet-apens que leur avaient tendu la bande des Latrippe?

Qu'étaient devenus le neveu et la nièce de Chasseneuil?

... Après le départ de l'acolyte d'Urbain Badoche qui s'était fait passer, on s'en souvient pour l'agent de la Sûreté Coquet envoyé par Vidocq pour avertir Henri et Jeanne que leur retraite était sur le point d'être découverte et qu'il fallait la quitter le soir même, les deux jeunes gens, n'ayant pas soupçonné une minute le piège qui leur était tendu, s'étaient immédiatement occupés de leur départ, c'est-à-dire que, ne voulant rien laisser derrière eux qui pût compromettre leurs amis, ils avaient passé avec soin la revue de leurs tiroirs, détruisant la correspondance que, depuis son évasion, Henri de Montsimon avait reçue, par l'entremise de Casimir Furet, de ses anciens camarades demeurés plus que jamais fidèles dans son malheur.

Henri et Jeanne, accroupis devant la cheminée, achevaient donc, après une demi-heure d'un minutieux triage, de brûler les lettres qu'ils jugeaient prudent de détruire, quand la sonnette de la porte retentit deux coups d'abord, puis un troisième plus espacé.

C'était la façon dont s'annonçait Casimir.

Pourtant le frère et la sœur se regardèrent avec inquiétude.

Si c'était un piège? L'agent de Vidocq ne leur avait-il pas recommandé: « Surtout, si on sonne, n'ouvrez pas! Ne répondez à personne! »

Jeanne fit signe à son frère de ne pas bouger et, à pas feutrés, se dirigea vers la porte d'entrée.

Sans bruit, retenant son souffle, elle appliqua son œil contre le trou de la serrure, mais elle ne put rien apercevoir.

Les trois coups de sonnette résonnèrent à nouveau, puis, au bout d'un moment, la jeune fille entendit le visiteur qui séloignait et redescendait l'escalier.

Elle courut aussitôt dans la salle à manger dont la fenêtre donnait sur la courette où s'ouvraient, en face et à chaque étage, des fenêtres longues et étroites éclairant l'escalier.

Dissimulée derrière un rideau, Jeanne de Montsimon regarda et aperçut, au moment de son passage devant la fenêtre inférieure l'homme qui descendait l'escalier.

Elle reconnut Casimir Furet.

Dès lors, rassurée, elle se précipita vers la porte d'entrée, l'ouvrit et, penchée sur la cage de l'escalier, appela à voix basse:

— Monsieur Furet.

Celui-ci s'arrêta et, sur un nouvel appel, remonta vivement l'étage qu'il venait de descendre.

— J'étais étonné et un peu inquiet de ne trouver personne, dit-il en entrant, car je sais que vous ne sortez pas dans la journée. Vous ne m'avez pas entendu carillonner.

— Si, mais nous venons de recevoir un avis d'avoir à nous méfier.

— Un avis? répéta Casimir qui tout en parlant avait suivi Jeanne dans la pièce où se tenait Henri. De qui donc est cet avis?

— D'un agent de la Sûreté, Coquet dit Cupidon, que Vidocq nous a envoyé en toute hâte.

— Vidocq vous a envoyé un agent? répéta Casimir, l'air fort étonné.

— Il y a une heure à peine.

— Que me dites-vous là?

Henri de Montsimon mit alors son ami au courant de la visite du faux Coquet-Cupidon.

— Mais il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce que vous a dit cet individu! s'écria Casimir qui avait écouté le récit d'Henri avec stupéfaction. Je quitte Vidocq à l'instant et je puis vous assurer qu'il ignore tout ce que vous a raconté ce soi-disant agent Coquet: le « patron » ne vous a envoyé personne.

Henri et Jeanne pâlirent.

— Vous êtes certain? insista celle-ci.

— Absolument certain! Vidocq songeait si peu à vous faire partir ce soir qu'il m'envoyait vous demander de vous rendre demain vers sept heures du matin, à la maison du quai de Bercy, ayant à vous faire quelques dernières recommandations urgentes au sujet desquelles il jugeait préférable de s'entretenir directement avec vous. Il avait même ajouté qu'il allait prendre toutes les dispositions nécessaires pour que votre sortie pût s'effectuer sans danger. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous me voyez en ce moment alors que je devais venir seulement demain.

(à suivre)

# FOIRE DE St.-MARTIN, VEVEY

## le 25 Novembre 1919

**Chemises** de jour en bonne flanelle coton rayée couleur 9.50 — pour dames **7.75**

**Chemises** de nuit en bonne flanelle coton 15.75 14.75 — pour dames **13.50**

**Caleçons** en bonne flanelle coton couleur 6.90 6 50 5.90 — pour dames **5.50**

**Jupons** en bonne flannelle coton couleur avec volants festonnés, 8.90 — pour dames **6.50**

**Mantelets** de nuit en flanelle coton couleur 8.75 — pour dames **6.75**

**Chemises** de jour en bonne flanelle coton couleur pour enfants 3.90 3.45 2.95 2.75 5.90 5.50 4.95 4.45 **2.25**

**Chemises** de nuit en bonne flanelle coton couleur pour enfants, 8.50 7.50 6.90 5.50 **4.95**

**Caleçons** en bonne flanelle coton coul. 4.35 3.75 3.25 5 90 5.50 4.90 — pour enfants **2.75**

**Jupons** en bonne flanelle coton, avec taille pr enfant 5.75 5.25 4.75 4.25 **3.60**

**Jupons** en bonne flanelle coton, sans taille pr enfants 4.75 4.25 3.75 3.25 **2.75**

**Chemises** en bonne flanelle coton coul. 5 25 4.95 4.75 6.75 6.25 5.60 — pour garçons **4.50**

**Chemises** en bonne flanelle coton couleur 9.75 9.90 — pour hommes **7.90**

**Chemises** coutil molletoné 12.50 11.50 — pour hommes **9.90**

**Caleçons** coutil molletoné bonne qualité, — pour hommes **8.75**

**Camisoles et Caleçons** pour hommes et combinaisons pour enfants en tricot molletonné et Jæger

**FLANELETTES pour lingerie,** le mètre: 2.50, 2.25, 2.10, 1.95, 1.75, 1.65 **1.50**

**COUTILS à rayures et carreaux,** le mètre: 3.75, 3.50, 2.95, **2.75**

Echarpes. Châles. Boléros. Figaros. Camisoles. Spencers. Bas en coton en laine. Guêtres.

Sous-Vêtements tricotés. en LAINE, MI-LAINE, COTON. Articles de Bébé. Bonnets tricotés. Capots cachemirs et soie. Chaussons. Bas. Gants.

Gilets de Chasse. Chapeaux et Casquettes pour HOMMES et GARÇONS. Echarpes. Bonnets. Bas et Chaussettes.

**Chemises** de jour pour dames en toile blanche, avec empiècement brodé — 3 prix exceptionnels **6.25 4.75 3.90**

**Toile** BLANCHE longueur 80 cm., le mètre 3.50 3.25 2.95 2.75 2.50 1.95 1.75 1.50 **1.25**

**Toile** BLANCHE largeur 160 cm., 170 cm., 180 cm.

**Toile** ECRUE Indienne pous enfourrage

**Essuie-mains** le mètre, 2 50 2.25 1.95 1.75 1.65 1.50 **1.25**

**Linges** DE CUISINE, le mètre 2.75 2.50 2.25 1.95 1.45 1.45 1.35 1.25 **0.95**

**Linges de toilette** nid d'abeilles et éponge.

**Couvertures de lits,** blanc, gris et Jacquard

### LAINES

Laine de Schaffhouse No 10 attache jaune les 50 grammes **1.75**
" " No 12, attache rouge, les 50 grammes **1.95**
" " No 14, attache verte, les 50 grammes **2.10**
Laine „Electa" noire, marron, beige, chamois grise, les 50 grammes **2.50**

### MERCERIE

Fil à la machine marque suisse „Silberstern" No 24 à 70, la bobine 500 yds. **0.65**
Fil anglais Brooks, Coats, 500 yards la bobine **0.90**
Coton écru les 50 grammes **0.75**
Coton Vigogne couleur les 50 grammes **0.85**
Coton noir No 20, 24, 30. beau brillant, les 50 grammes, 1.60, 1.50 **1.30**

VISITEZ AU Ier ETAGE

## NOTRE GRANDE EXPOSITION

de

## *Chapeaux et Confections*

MODÈLES DE PARIS — DERNIÈRES CRÉATIONS

SOCIÉTÉ ANONYME DES GRANDS MAGASINS

# GROSCH & GREIFF = VEVEY

**Envois au dehors contre remboursement**

**Nos magasins sont ouverts sans interruption de 8 h. ½ à 7 heure du soir.**

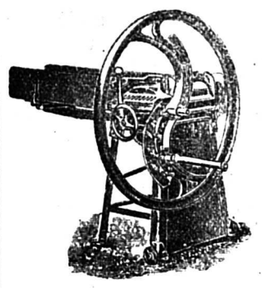

## Haches-paille -:- Coupes-paille

**Moulins à vent, Tarares, Trieurs**
de toutes dimensions, depuis Francs 150.— au plus cher
**Charrues** Henriod & Ott, **Herses,** etc.

**Comptoir Agricole Robert Porchet, Lausanne**
Téléphone 196. Av. Université 4 et 5

## Office Moderne Matrimonial

**18, Avenue Ruchonnet**
**LAUSANNE** Suisse

## Châtaignes

caisse 5 kilos fr. 4,50 franco. **Raisins Tessin** caisse 5 kg. fr. 5.— franco.
ACHILLE GUIDI LUGANO.

**la. SAUCISSES SÈCHES (Spécialité)** pour manger crues, à Fr. 3.— la livre et saucisses de Lyon à frs. 2.— la livre, sont livrées contre remboursement par Gottfr. Bürgisser, boucherie chevaline à **Emmen** près Lucerne N.-B. — Viande fumée à Fr. 2.— la livre J.H.2815Lz.

La Marque

## „Hermes"

Comprimés de Saccharine

sucrant 110 fois 0,07 gr.

**répond sur la bonne qualité**

## Corderie

**A. Savary, Lausanne**
(Montriond)

**Fabrique de cordages** pour tous usages, cordes et câbles de transmission (monteur spécial).
**Ficelles grises et couleurs** (vente en gros).
**Câbles acier** (fabrication et réparations).
Fabrication, location et réparation de **bâches imperméables** et couvertures pour chevaux. OF9111L.
Engins de gymnastique. Tél. 1217

## CAFÉ!

J'offre directement aux consommateurs, **café vert** garanti de qualité supérieure à 3 fr. 60 le kg.; **grillé** 4,60 en sacs de 5, 10 et 15 kg. contre remboursement. — **Jean Léporl'** importateur de café, **Massagno** près Lugano (Tessin).

Achetez les **derniers**

## LOTS

à fr. 1.— de la **loterie** en faveur de l'**asile de convalescence pour femmes** de la **Croix Rouge** (Section Oberaargau) vous avez la chance de participer au **2e tirage fin décembre** et de gagner des **gros lots** de fr. **10.000, 4000, 3000** etc. **Hâtez-vous** et **commandez immédiatement** contre remboursement à
l'Agence centrale à Berne
**Passage de Werdt No 199**

**Vu la pénurie de fourrages**
vendez vos chevaux qui ne payent plus leur nourriture à la **grande boucherie chevaline de Sion** qui vous paye le plus grand prix du jour. Payement comptant. Téléphone 166.
En cas d'urgence se rend à domicile.
**Louis Mariethoud**

**MESDAMES,**
ne soyez plus inquiètes pour vos malaises particuliers, ils sont guéris par les dragées périodiques de la **Pharmacie du Sapin, Vallorbe.** la boîte à Frs. 3.50.

**Mme Ida Reichenbach**
Sage-femme diplômée 1re classe
Consultations de midi à 4 heures (sauf le jeudi) ou sur rendez-vous
**11 rue Verdaine, Genève**
Pensionnaires Téléphone 39,97

# AGRICULTEURS

Abonnez-vous au

## SILLON ROMAND

**JOURNAL AGRICOLE ILLUSTRE**
et à ses trois annexes

Le **Petit Sillon Romand,** le **Foyer et les Champs** et le **Journal illustré,** dont le coût global n'est que six francs par année.

Le **Sillon Romand** est l'organe agricole illustré le plus lu, le plus répandu dans toute notre terre romande; sa bourse des produits agricoles, ses consultations gratuites à l'usage « exclusif » de ses abonnés et sur les sujets les plus complexes dans tous les domaines le font apprécier toujours davantage par les services éminents qu'elles rendent. C'est l'ami, le conseiller venant périodiquement dans la ferme, chez l'artisan, le commerçant, comme dans la famille, éclairer, guider l'activité de chacun, prenant soin de ses intérêts économiques.

Ecrit par des spécialistes dans toutes les branches, il s'impose de plus en plus dans tous les domaines de notre activité sociale et répond à toutes les exigences, qu'il s'agisse de la grande agriculture, de la viticulture, du jardin potager, de l'horticulture, de l'élevage du gros ou du petit bétail, des oiseaux ou animaux de basse-cour et d'agrément, de l'apiculture, de la sylviculture, de la pisciculture, de l'économie ménagère, ou domestique et enfin de toutes les phases dans lesquelles s'exerce l'activité humaine sans oublier les questions d'ordre sportif et d'agrément.

Les trois annexes du **Sillon Romand** également illustrées ont chacune leur sphère d'activité nettement déterminée.

**LE PETIT SILLON ROMAND**
pour les questions avicoles, cunicoles apicoles, le jardin maraîcher, le petit bétail, les arbres fruitiers, etc. etc.

**LE FOYER ET LES CHAMPS**
se spécialisant dans les questions d'économie domestique, d'hygiène, de travaux féminins d'éducation, etc. etc.

**LE JOURNAL ILLUSTRÉ**
à la fois littéraire et instructif, lecture de famille par excellence donnant un aperçu des nouvelles mondiales avec de fort belles gravures d'actualités.

Ces quatre publications toutes utiles pour l'agriculteur, l'éleveur, l'artisan, la ménagère, le commerçant ou l'amateur ne coûtent que six francs par année et peuvent s'obtenir en se servant du bulletin d'abonnement ci-bas:

**BULLETIN D'ABONNEMENT No 45**

*Je m'abonne au SILLON ROMAND et supplément, pour l'année 1920*

*Nom* ..... *Prénom* .....

*Domicile* .....

*Bureau de poste* .....

Découper le présent bulletin et l'envoyer sous enveloppe non **fermée** affranchie de 3 cent. à l'Administration du « Sillon Romand » Grand-Pont 16 à Lausanne. Les personnes déjà abonnées ne doivent pas remplir ce bulletin.

**Tout nouvel abonné pour 1920 recevra gratuitement le journal jusqu'à fin décembre 1919.** J.H.38157C.

***Par le Froid***
***Par l'Humidité***
ne sortez pas sans mettre EN BOUCHE
**UNE**
## PASTILLE VALDA
pour ÉVITER ou pour COMBATTRE
**Maux de Gorge, Rhumes, Bronchites, Grippe, Influenza, Asthme, etc.**
Mais surtout, **EXIGEZ TOUJOURS**
**LES VÉRITABLES**
Vendues seulement
en **BOITES** de 1.50
portant le nom
**VALDA**

## U. AMMANN, ATELIERS DE CONSTRUCTIONS LANGENTHAL

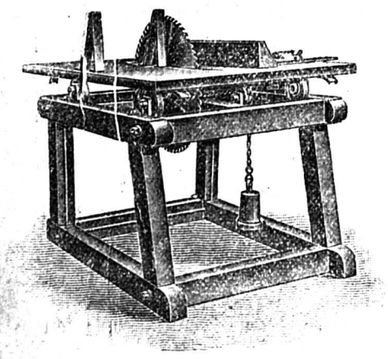

Scies circulaires
Coupe-racine
Coupe-paille

**Batteuses. Presses à paille à liage automatique. Machines à nettoyer les semences. Vanneuses Concasseurs. Pressoirs. Moulins pour farine panifiable.**

**Moulins à os**

## Fabrique de Coffres-forts

**incombustibles**

Demandez prospectus
**François Tauxe**
**LAUSANNE.**

Représentant **J.B. Sauthier fils Sion**

**Tondeuses pr Coiffeurs et familles**
coupe garantie, 3 mm fr. 11.- 3, 7 mm fr. 11.50, 3, 7 et 10 mm fr. 12.50 Soignée fr. 16.—. Pour chevaux et moutons fr. 15.— Soignée 18.—.

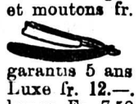

**Rasoirs diplômés**
garantis 5 ans fr. 5.50, extra fr. 9, 0 Luxe fr. 12.—. De sûreté fr. 4.95 à 6 lames Fr. 7.50. Couteaux de table, cuisine dep. fr. 1.25. Boucher dep. 2.80 de poche (L'Agriculteur) 4 pr. fr. 6.50 Ciseaux Dame dep. fr. 2.50, Sécateurs fr. 6.50 Réparations et aiguisages en tous genres. — Catalogue 1920, 60 cts.
**Ls. ISCHY, fabr. Payerne**

**MESDAMES** périodiquement soucieuses et inquiètes, demandez à la **SOCIETE PARISIANA, Genève** sa méthode mensuelle régulatrice infaillible. Catalogue gratuit Préservation.

## Fabrique d'Armes et Machines

Fondée en 1878

Cartouches pour floberts
Douilles de chasse
etc.

**Carabines floberts** avec 100 balles et baguette Fr. **36.50**
**Fusils à air comprimé** garantis Fr. **35.—**
**REVENDEURS demandez tarif!**

Se recommandent:
**Widmer Frères** **Neuchâtel,** Téléph. 95 **Bienne.** Téléphone 408